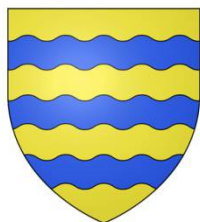


COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Ardes sur Couze



Mairie

Séance du 15 décembre 2014

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Folio, Monier.

M Bourdiol, Deloison, Finaud, Gaillot, Rousset, Therme, Michalon,

Veissiere.

Pouvoirs : M Magne à M Michalon

Mme Du Garay à M Rousset

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Allezard

Ordre du jour :

- Personnel
- Illuminations de Noël
- Programme voirie dégâts orage
- Assainissement
- Acquisition matériel technique
- Foncier info chemin Haras
- Points divers

L'an deux mil quatorze, le 15 décembre à 18 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire. La séance se déroule sous la conduite de Bernard VEISSIERE, Maire.

PERSONNEL

Prime sociale : Le maire propose d'attribuer une prime forfaitaire au titre des prestations d'action sociale qui s'inscrivent progressivement au menu des collectivités territoriales. Elle permet l'amélioration des conditions de vie des personnels dans des domaines aussi divers que la restauration, le logement, la famille et les loisirs. Ces prestations sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer une prime forfaitaire de 184 € brut/an /employé au titre de l'année 2014. La totalité de cette prime serait versée aux personnes travaillant plus de 26 heures par semaine et au prorata des heures effectuées pour les employés à temps partiel. Accord unanime

Création de postes : Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération doit préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Le Maire propose de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2eme classe, permanent à temps complet en raison de la possibilité d'avancement de grade d'un adjoint administratif de 1ere classe et un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe, permanent à temps complet en raison de la possibilité d'avancement de grade d'un adjoint technique de 1ere classe. Accord unanime du Conseil Municipal.

ILLUMINATION DE NOEL :

En 1999 l'équipe municipale avait décidé avec le soutien du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme d'acquérir différents motifs d'illuminations festives pour décorer le bourg lors des fêtes de fin d'année. Au fil des années les motifs, câblages, ampoules, et autres se sont détériorés. En 2013 une commission d'élus s'est réunie afin de définir les emplacements à conserver et les motifs d'illuminations

pouvant être réparés. En 2014, la société Vernet Bosser a « prêté » des éléments permettant de maintenir un niveau d'illuminations acceptable pour chaque quartier. Aujourd'hui le conseil propose de remplacer et réparer certaines illuminations par d'autres fonctionnant avec des leds qui permettent un éclairage constant et économique. Un devis est proposé par l'entreprise Vernet Bosser. Bernard VEISSIERE propose l'inscription des futurs travaux au programme Eclairage Public 2014 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Le montant des travaux est fixé à hauteur de 3 600.00 € HT et la participation de la commune s'élève à 2 052.60 €. Accord unanime du conseil

VOIRIE DEGATS ORAGE :

Suite aux travaux de la commission technique, Jacques THERME fait part de leurs conclusions sur le dossier « dégâts orage ». Reste subventionnable à hauteur de 40 % un montant de 26 600.00€, correspondant au chemin du Zagat et à la partie des « 4 chemins à la route du Pereyrol ». Des devis ont été demandés à CYMARO, CHEVALIER et CTPP. Les membres de la commission regrettent l'attitude de l'entreprise CTPP suite à la réserve déposée concernant les travaux route de Teyde (Grille reverdo prise dans goudron et bas coté non stabilisés qui s'effritent) et pour lesquels rien n'a été fait, malgré les nombreux rappels. La commission ne souhaite pas s'engager avec eux si ce problème n'est pas réglé. Après réflexion les membres de la commission proposent de faire réaliser les travaux à l'entreprise Cymaro pour un montant total de 37 970 € HT. Accord unanime du conseil

ASSAINISSEMENT

Une fois de plus des soucis récurrents de fonctionnement de la pompe du Vivier sont à déplorer. Jacques THERME a reçu les techniciens du SATESE (passage de caméra dans le réseau) afin d'avoir un avis extérieur et ceux du Syndicat du Cezallier pour trouver une solution alternative pour la maintenance de cette partie du réseau d'assainissement. Nous avons d'ores et déjà informé la Lyonnaise des Eaux que nous prenions note de la fin du contrat de maintenance à la fin février. Des devis vont être sollicités et une réflexion devra s'engager sur le futur système de gestion de la station et des pompes. A suivre

CHEMIN DES HARAS (suite et fin)

Nouveau rebondissement dans le projet d'acquisition par Monsieur SICARD Ludovic, d'une partie du domaine public afin de créer un chemin d'accès à sa propriété sise au dessus des Haras. Monsieur GOUTTEBARGE a fait part à Guillaume ROUSSET qui l'a reçu en mairie fin novembre, de la demande de M PLAT « qui a changé d'avis » et souhaite modifier les limites du terrain cédées à M SICARD. Il souhaite que la commune conserve une part plus importante du chemin pour permettre en cas de division de sa parcelle de créer deux entrées distinctes. Accord unanime du Conseil pour un oui de principe sur cette modification en attendant le nouveau document d'arpentage établi par M GOUTTEBARGE.

QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative : Afin de régulariser les comptes du budget assainissement une décision modificative est nécessaire afin d'augmenter les crédits au compte 706129, redevance pour la modernisation des réseaux de collectes, d'un montant de 32 €. Ce montant sera pris au compte 615 entretien et réparation. Accord unanime.

Chars fleuris : Le Maire rappelle la réussite de l'animation des chars fleuris réalisée par l'association de la Saint Simon pour la fête d'Ardes. Cette réussite collective a été l'occasion pour la population locale comme pour les visiteurs extérieurs et les touristes, de passer un temps festif, un temps de convivialité et de rencontre, un temps culturel aussi. Avec l'appui de la commune et de la communauté de communes, cette manifestation participe activement à donner d'Ardes une image positive et concourt ainsi à son attractivité. Suite au bilan financier présenté par l'association un déficit supérieur à 1000 € est constaté pour l'année 2014. Le Conseil confirme comme il a été prévu lors de la présentation budgétaire de reconduire pour l'association St Simon le principe d'aide en cas de déficit (après subvention DALD et autres ressources) sur la manifestation 2014 dans la limite de 1000 €. Accord du conseil.

Clôture de la séance à 19 h 15.